SEANCE DU 16 JUIN 2016 : DELIBERATION Nº 77

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

2:03.27.53.75.32 Réf.: CL/JR/IT/CO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :8 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le SEIZE JUIN à 18 h 45

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS: A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBYRE - N.TAJDIRT - A.NEZZARI - F. TRINCARETTO - J.Y.HERBEUVAL - F.FEKIH - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO--S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) – André PIEGAY (à Corinne DEROO) – Robert PILATO (à Marie-Christine MORETTI) - Frédéric LEFEBVRE (à Stéphanie LOCOCCIOLO)

Maryse GABET (à Louis-Armand DE BEJARRY))

EXCUSES:

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S:

Naëlle TAJDIRT

Francis TRINCARETTO

Bernadette MORIAME (absente pour les objets n° 22, 23 et 24)

Christophe DI POMPEO (absent pour l'objet n°29)

Nicolas LEBLANC (absent pour les objets n°31,32, 33 et 34)

Corine DEMOUSTIER (absente pour les objets n°31 et 32)

Nathalie MONTFORT (absente pour l'objet n°35)

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET Nº 19: Camping-compte de gestion 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, je vous demande de vous prononcer sur le compte de gestion 2015 dressé par Madame le Receveur Municipal.

Madame le Receveur Municipal a repris dans les écritures :

- Le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés ainsi que toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,
- Le montant des valeurs inactives,

Et ce pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Compte-tenu de ce qui précède, Il est proposé au Conseil Municipal :

 De déclarer le compte de gestion 2015 dressé par Madame le Receveur Municipal conforme aux opérations ordonnancées.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

 Déclare le compte de gestion 2015 dressé par Madame le Receveur Municipal conforme aux opérations ordonnancées.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Armand DECAGNY